

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Mars 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



| | |
|--|--------------|
| Nombre de membres en exercice | 35 |
| Membres présents | 25 |
| Membres représentés | 10 |
| Membre absent | 0 |
| Secrétaire de séance | Alain GOREZ |
| Date de la convocation des conseillers | 22 mars 2023 |
| Date de l'affichage de la convocation | 22 mars 2023 |



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Aada TEKOUK, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE DE CONCESSION POUR LA GESTION DES MARCHÉS FORAINS – APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1411-1 et suivants et ses article R.1411-1 et suivants ainsi que le Code de la Commande publique,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2022 approuvant le principe d'une Délégation du service public par voie de concession pour la gestion des marchés forains de la Ville de Villeparisis,

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de service public en charge de l'analyse des candidatures, établi lors de sa réunion du 29 novembre 2022,

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de service public en charge de l'analyse des offres initiales établi lors de sa réunion du 15 décembre 2022, et émettant un avis favorable à l'engagement des négociations avec les candidats ayant remis une offre,

Vu le projet de contrat de Délégation du service public par voie de concession pour la gestion des marchés forains de la Ville de Villeparisis et le rapport présentant l'analyse des propositions des candidats, ainsi que les motifs du choix du soumissionnaire et l'économie générale du contrat,

Vu l'avis de la commission des Finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est réunie le 20 mars 2023,

Considérant que conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit le Conseil Municipal du choix du délégataire auquel il a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat,

Considérant qu'au terme des négociations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation de l'offre en variante 1 avec une augmentation de +15% des droits de place de l'entreprise LOISEAU MARCHES présentée dans le rapport annexé aux présentes, dans la mesure où cette offre apparaît comme la plus adaptée aux besoins de la collectivité,

Entendu l'exposé par Madame Nassera ZOUBIR, conseillère déléguée aux commerces, marchés et nouveaux arrivants,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE le choix de l'Entreprise LOISEAU MARCHES en qualité de délégataire du service public par voie de concession pour la gestion des marchés forains de la Ville de Villeparisis, sur la base de l'offre indiquée au rapport annexé à la présente

Article 2

APPROUVE les termes du contrat de délégation

Article 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec cette société et les actes afférents

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 10 pouvoirs

27 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire)

7 abstentions dont 3 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 contre (Mr Sicre de Fontbrune)

| | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Signature | Signature |
| Frédéric BOUCHE Maire | Alain GOREZ Secrétaire de séance |



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230404-23_07721-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023